

Trio Débonnaire

Conquise!

SYLVIE PRÉVOST

Je l'avoue, les cuivres, et spécialement la trompette, m'ont toujours paru plus tonitruants qu'autre chose... Jugement à réviser!

C'est une sorte de concert idéal que le Trio Débonnaire a livré... Instructif, humoristique, intéressant par la variété des œuvres jouées et forçant l'admiration par la virtuosité démontrée.

Pour le premier volet, les instruments nous ont été présentés exhaustivement, en alternance avec de la musique. Admettons-le, c'est une formule bien plus digeste qu'une explication en un seul grand bloc. En plus, lorsqu'on comprend comment l'instrument fonctionne et qu'on peut y être attentif dans la pièce qui suit, on est bien plus à même de l'apprécier. C'est ainsi que nous avons pu faire plus ample connaissance avec la trompette et ses

différents cousins bugles, cornets, etc., le trombone et le cor. Un quatrième intermède nous a permis de constater la multiplicité des sourdines, dont l'effet sur le son a été immédiatement démontré de façon convaincante, et parfois même bidonnante, lorsque Demers s'est livré à une imitation de Louis Armstrong. L'humour a été au rendez-vous tout au long du spectacle, un humour intelligent, tout à fait convivial et sympathique.

Le programme, bien nommé, a inclus de la musique de plusieurs époques, un beau survol des genres en même temps que des instruments. J'ai trouvé les pièces non seulement bien choisies, mais interpré-

tées avec beaucoup d'esprit.

Ces trois musiciens sont d'ailleurs des maîtres. Leur virtuosité leur permet de donner cette impression de facilité, d'aisance libérée des contingences et des pièges dont les compositeurs ont parsemé leur musique. L'agilité de la trompette, la rondeur du trombone, la chaleur du cor, le joli son du cornet à piston, voilà que j'ai vraiment



Simon Jolicoeur, trombone; Frédéric Demers, trompette; Laurence Latreille-Gagné, cor

apprécié les cuivres! L'ensemble est parfaitement au diapason (c'est bien le cas de le dire....) pour ce qui est du caractère des interprétations, et ils font des nuances! De façon aussi inattendue qu'indubitable, tout m'a charmée.

Quelle découverte!

Le dimanche 23 février 2020: **Trio Débonnaire, Histoire sauce cuivrée, de Haendel aux Beatles!** – Frédéric Demers, trompettes; Laurence Latreille-Gagné, cor; Simon Jolicoeur-Côté, trombone.

G. F. Haendel, *Suite*; J.-S. Bach, *Fugue n° 2 en do mineur*; L. van Beethoven, *Trio op. 87, Finale – Presto*; J. Brahms, *Danse hongroise n° 6*; J. B. G. Neruda, *Concerto pour trompette en mi bémol majeur*; E. Ewazen, *Fanfare*; McCartney Lennon, *Beatles pot-pourri*; Anonyme, *Amazing Grace*; S. Joplin, *Maple Leaf Rag*; F. Poulenc, *Sonate pour cor, trompette et trombone*.

halo@journaldescitoyens.ca



SANDRA FRIEDRICH

LA CHRONIQUE

Félinisez-vous!

Il y a quelques jours, je faisais mes dents sur le livre du philosophe et pisteur Baptiste Morizot *Manières d'être vivant*. Je trouvais intéressant - surtout pour mettre de l'avant ma splendeur - que ce maître de conférences et philosophe en Europe veuille que vous, humains, renouiez avec la nécessité de retisser des liens avec toutes les formes de vie.

En m'étirant de tout mon long, je me disais intérieurement que c'était ce que je m'évertue à écrire dans cette chronique, depuis l'année dernière! Enfin un penseur humain qui voit les choses comme moi. J'espère qu'un jour je serai reconnu

à ma juste valeur. Laissez-moi vous ronronner en quelques mots ce qu'il écrit. Parce qu'il ouvre un espace de réflexion nouveau, très d'actualité.

D'abord, vous, moi (surtout moi), les oiseaux (miam-miam), les baleines, etc. chacun vit. Chacun a une manière d'être vivant et il en existe beaucoup de différentes. Mais toutes ont ceci de commun qu'on est tous reliés, par un lien de parenté qui nous unit. Je tiens particulièrement à ce que ma gardienne le ressente surtout quand je lui demanderai une autre rasade de pâté. Je lui suis affilié dans un même élan de vie. Bref, elle ne pourra pas me la refuser.

C'est important, je trouve, de penser le lien, la continuité entre nous, parce que ça va peut-être inciter les gens qui polluent, qui jettent

leurs mégots par la fenêtre de leur voiture ou autres déchets, à retenir leurs gestes. Vu qu'on fait toutes et tous partie de la même maison, ça signifie que si vous polluez dehors, vous vous polluez aussi dedans. Baptiste Morizot parle même que la « crise écologique est non seulement comme une crise économique, politique, des écosystèmes, mais aussi un appauvrissement de nos relations au vivant. Cet appauvrissement trouve son origine dans une crise de l'attention. Les autres êtres vivants sont tombés en dehors du champ de notre considération, exclus de la perception de ce qui nous semble participer à la construction de la vie commune ».

Ce passage m'intéresse hautement: que ma gardienne n'ait d'yeux que pour moi! Mais ça va plus loin, faire attention à l'autre

c'est un peu ce dont je vous parlais depuis le début de l'année. Plus nous faisons attention à l'autre, moins nous pouvons faire de suppositions, car l'observation amène à élargir notre horizon, à essayer de comprendre et de mieux l'habiter.

En fait, félinisez-vous! Devenez chat, vous verrez le monde et ses difficultés s'aplanir. Vous constaterez que nous communiquons sans cesse, que nous parvenons facilement à nous insérer dans votre manière de voir le monde et d'agir. Cela fait grandir, en nous, notre compréhension de vous.

Pour aller plus loin :

https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/manieres-d-etre-vivant-rencontre-avec-le-philosophe-pisteur-baptiste-morizot_141871?utm_medium=Social&utm_source=Twitter#Echobox=1582652670

Manoir l'Émeraude
Résidence
pour personnes retraitées



L'autonomie à son meilleur

Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315



Sabet Awad
propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515

SERVICE PROFESSIONNEL, AMBIANCE CHALEUREUSE!



**Hôpital
Vétérinaire
Prévost Inc.**



MEMBRE DU
RESEAU
VÉTÉRAIRE ACCÈS VÉT INC.

Dre Valérie Desjardins, MV Dre Sophie Gattuso, MV
Dre Marianne Girard, MV Dr Simon Lachance, MV
Dr Michael Palmer, MV

2906 boul. Curé-Labelle à Prévost
450.224.4460

CHRONIQUE VÉTÉRAIRE

La nouvelle loi provinciale pour l'encadrement des chiens dangereux (P38-002)

Une nouvelle loi provinciale a récemment été adoptée et elle est entrée en vigueur le 3 mars 2020. Tous les propriétaires de chiens auront une exemption jusqu'au 3 juin 2020 pour s'y conformer.

Ainsi, les gardiens/propriétaires de chiens et les médecins vétérinaires sont soumis à de nouvelles obligations légales à respecter. En voici un résumé, mais si vous souhaitez plus de détails à ce sujet, je vous invite à consulter le site de l'OMVQ (Ordre des médecins vétérinaires du Québec) au www.omvq.qc.ca ou téléphoner directement aux bureaux : 1-800-774-1427

Pour les propriétaires de chiens

- Vacciner, micropuçer et stériliser seront les trois actions à retenir! Chaque Municipalité pourra émettre ses propres exigences en la matière, mais attendez-vous à ce que ces règles s'appliquent presque partout au Québec d'ici peu. Il sera donc important pour vous de communiquer avec votre Municipalité pour connaître vos règlements municipaux.

- Un enregistrement municipal de votre animal est maintenant obligatoire au-delà de son 3^e mois de vie. Vous avez un délai de 30 jours pour effectuer cet enregistrement à partir du moment de la prise de possession de votre chien ou de votre aménagement dans une nouvelle ville. L'enregistrement sera assujéti au bon respect des règles municipales en vigueur (preuves vaccinales, numéro de micropuce, certificat de stérilisation).

- Dans les lieux publics, les chiens devront être tenus en laisse, d'une longueur maximale de 1,85 m. Si votre chien pèse plus de 20 kg ou 44 lb, il devra également posséder un licou ou un harnais joint à sa laisse. (Seuls certains endroits où certaines activités canines particulières se déroulent seront exemptés de cette règle).

Si ces conditions ne sont pas respectées, les propriétaires s'exposent à des amendes variant de 250 à 1500\$. Des mesures plus restreintes peuvent aussi être émises par votre Municipalité si elle juge que votre animal démontre un risque de dangerosité vis-à-vis la collectivité ou si vous omettez de vous conformer aux articles de cette loi.

Pour les médecins vétérinaires

Les vétérinaires ont maintenant une obligation de dénonciation lorsqu'ils sont témoins ou informés d'une situation où un chien a mordu ou causé une blessure à un autre animal ou à un humain. Le médecin vétérinaire est aussi gardien de la santé publique et s'il juge raisonnablement qu'un chien peut contrevenir à la sécurité d'autrui, son rôle est de le dénoncer à la Municipalité sans délais. Si le vétérinaire omet de dénoncer, l'OMVQ déterminera s'il a échoué aux exigences de l'exercice de sa profession et une amende pourra lui être imposée.

Cette nouvelle loi provinciale a été créée dans le but d'améliorer le climat de sécurité publique et de maintenir une gestion harmonieuse de nos rapports sociaux avec les animaux. Tous les partenaires (Municipalité, propriétaires et vétérinaires) seront invités à y adhérer et à être consultés afin d'assurer le bien-être de tous. Cette loi ne doit pas être prise à la légère, car au-delà des amendes, d'autres mesures plus drastiques peuvent être imposées selon la sévérité des conséquences ou du degré de dangerosité d'un animal. Il est de la responsabilité de tous de s'assurer que des situations comme celles dont nous ont parlé les médias ne se reproduisent plus.

Dre Valérie Desjardins, m.v.